



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-246

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

l'autorisation d'occupation du domaine public

32 rue Jean Jaurès

du 8 juin au 8 juillet 2026 inclus

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 4 juin 2026 de Madame Marine LENCLUD, pour l'entreprise Les Couvertures Artisanales, 198 rue du Bas Chemin S à LOCON (62400),

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter les travaux sur l'immeuble situé 32 rue Jean Jaurès à ISBERGUES (62330),

Considérant que ces travaux seront réalisés par l'entreprise Les Couvertures Artisanales, 198 rue du Bas Chemin S à LOCON (62400),

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'installation d'un échafaudage est autorisée du 8 juin au 8 juillet 2026 inclus, située 32 rue Jean Jaurès à ISBERGUES (62330), pour l'exécution des travaux de réfection de toiture.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit et aux abords du chantier.



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-246

Article 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 4 : Le bénéficiaire devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des personnes et des véhicules circulant rue Jean Jaurès, lors de ces travaux.

Article 5 : Il appartiendra à l'intéressé de procéder à la remise en état des lieux dès la fin du chantier, sous peine de poursuite.

Article 6 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **15 JUIN 2026**

Le Maire,


David THELLIER



Publié le 15 JUIN 2026